COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 4 novembre 2026

DEL20261104_176

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, en salle des mariages à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 29 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34
Présents : 26
ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Jérôme ADOLPHE, Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PERINET ;
MONNETIER-MORNEX : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE;
PERS-JUSSY : Mathieu BADIN, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;
REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN,
SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents excusés : Christophe BOYER, Stéphanie BRIFFOD, Valérie DECOTTIGNIES, Guillaume GAUTHIER, Bertrand RICHIERO ;
Pouvoirs : David DE VITO a donné pouvoir à Isabelle ROGUET ; Nadège SAPORITO a donné pouvoir à Laurent FAVRE ; Nora ZERARI a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL ;
Votants : 29

Secrétaire de séance : Sandra FLOQUET

DEL20261104_176_ Approbation de la mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier d'Arve et Salève

Rapporteur : Monsieur le 2ème Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, Monsieur Laurent FAVRE

VU le CGCT ;
VU le Code de la Construction et de l'Habitation article L.302-1 ;
VU la loi Climat et Résilience d'août 2021 et plus particulièrement l'article 205 prévoyant que la mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) se fasse au plus tard trois ans après que le programme local de l'habitat (PLH) soit devenu exécutoire ;
VU le décret n° 2022-1309 du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier ;
VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, et notamment sa compétence supplémentaire Politique du logement et du cadre de vie (article 9-2) et plus particulièrement l'article 9-2-4 relative à l'observatoire de l'Habitat et du Foncier ;
VU la délibération n°DEL20231206_124 du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2023 approuvant le Programme Local de l'Habitat d'Arve et Salève n°3 pour la période 2023 – 2029 ;

CONSIDÉRANT que le PLH n°3 d'Arve et Salève est exécutoire depuis le 13 février 2024 et qu'il prévoit au titre de ses actions, le développement d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF) ;

CONSIDÉRANT qu'au titre du décret de 2022 les OHF doivent porter sur :

- Le suivi des marchés fonciers et immobiliers ;
- Les perspectives de mobilisation et d'utilisation des terrains et bâtiments, notamment ceux susceptibles d'accueillir des logements ou des activités économiques ;
- Le suivi des données du parc de logements locatifs sociaux, du parc de logements en accession sociale à la propriété et du parc de logements privés, ainsi que le repérage des situations de vacance et d'habitat indigne et de celles des copropriétés dégradées ;
- Le suivi de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux. ;

Monsieur le Vice-Président à l'Aménagement du Territoire, informe que cet observatoire est un outil interactif de visualisation de données simples, aux services de l'évaluation du Programme Local de l'Habitat dans l'objectif de favoriser l'aide à la décision. Il permet également d'alimenter les bilans annuels et triennaux du PLH, et ainsi que ceux pour le Zéro Artificialisation Nette.

Cet observatoire est sur la plateforme POWER BI et fait l'objet d'un abonnement mensuel de 12.10 € HT. L'observatoire d'Arve et Salève fera l'objet d'une mise à jour annuelle et pourra être amené à évoluer en fonction des nouveaux indicateurs à observer. Cette évolution annuelle sera confiée à un prestataire extérieur et est estimée à 2 jours par an pour un montant d'environ 2 000€ HT.
L'OHF est composé à la fois de données en Open Data et de données récoltées à l'échelle intercommunale. Il permet à la fois de suivre les indicateurs clés sur la démographie, le logement, les marchés fonciers etc… mais aussi de suivre la réalisation des objectifs du PLH sur la création de logements par commune.

L'OHF est mis à disposition des communes pour consultation des différentes données.

A ce stade, les données sélectionnées portent sur :

- Chiffres clés de population (démo, emplois, ménages, …)
- Parc de logements actuel (privé et public)
- Marché foncier et immobilier (transactions, prix, loyer, …)
- Production de logements (comparaison avec les objectifs du PLH)
- Logement social (production, typologie,…)
- Consommation foncière (en lien avec les objectifs du ZAN et bilan triennal ZAN)
- Indicateurs des actions du PLH d'Arve et Salève

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier d'Arve et Salève ;
- CHARGE Monsieur le Président d'informer les partenaires locaux et institutionnels de sa mise place ;

La Secrétaire de séance
Sandra FLOQUET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/11/2026
Publié, le 12/11//2026